

Affaires extérieures

● (1612)

Bien entendu, il y a d'autres pays du monde qui connaissent des violations flagrantes des droits de la personne et cette situation préoccupe aussi le gouvernement du Canada et tous les députés.

L'Afrique du Sud est toutefois un cas particulier. C'est le seul pays dont l'essentiel de la structure gouvernementale, et le fait qu'il soit constitutionnel ou non au sens juridique du terme importe peu, se fonde sur une politique avouée et catégorique. C'est le seul pays qui prenne des décisions touchant des êtres humains en fonction de la race et de la couleur de la peau. Il n'est donc pas étonnant que la grande majorité des pays du monde ait adopté une attitude encore plus stricte à son égard, surtout ces derniers mois où nous avons vu encore plus de répression, d'émeutes et de troubles par suite de la mort, dans des circonstances encore mystérieuses, d'un dirigeant noir respectable et respecté de l'Afrique du Sud, Steve Biko.

Comme d'autres pays, le Canada s'est demandé quelles autres mesures il devait prendre pour manifester sa désapprobation à l'égard du régime actuel et de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. Nous sommes convaincus que le système actuel doit être éliminé et remplacé par le principe de suffrage universel et par les principes démocratiques que nous considérons tous comme normaux dans notre partie du monde.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: Par conséquent, j'annonce maintenant que le gouvernement du Canada supprimera graduellement toutes les activités commerciales qu'il commanditait en Afrique du Sud.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: Ainsi, nous allons, le plus tôt possible, rappeler de Johannesburg nos conseillers commerciaux et fermer notre consulat général dans cette ville. Nous rappellerons également nos délégués commerciaux en poste au Cap. Nous maintiendrons, bien sûr, nos bureaux de Prétoria pour la conduite des affaires courantes, car nous estimons qu'à l'heure actuelle il ne serait pas sage de rompre nos relations diplomatiques avec ce pays. Nous voulons quand même garder la possibilité de faire tout ce que nous pouvons pour convaincre le gouvernement de l'Afrique du Sud de changer d'attitude. Nous voulons également pouvoir nous entretenir avec certains leaders respectés qui s'opposent à l'apartheid dans ce pays.

Outre cette diminution graduelle de nos relations commerciales, la Société pour l'expansion des exportations cessera toute aide dans le cas des transactions avec l'Afrique du Sud. Cela s'applique, par exemple, à l'assurance du crédit à l'exportation, à l'assurance des prêts, de même qu'à toute autre assurance relative aux investissements étrangers. Ce n'est qu'une mesure partielle qui pourrait bien être suivie d'autres initiatives plus globales dont nous pesons maintenant les conséquences et la possibilité. Après consultation avec les intéressés, nous publierons, le plus tôt possible, un code d'éthique à l'intention des sociétés canadiennes établies en Afrique du Sud afin de les guider dans leurs politiques d'embauche et autres.

La quatrième mesure a trait aux changements que nous proposons quant à nos relations avec l'Afrique du Sud en tant qu'ex-membre du Commonwealth. A compter d'une date qui sera divulguée ultérieurement, nous exigerons de tous les rési-

dents d'Afrique du Sud qui entrent au Canada des visas de non-immigrant. Nous avons demandé aux autorités compétentes d'étudier dans quelle mesure il nous serait possible de renoncer aux tarifs préférentiels britanniques. Ceux-ci sont toujours en vigueur même si l'Afrique du Sud a cessé depuis longtemps d'être membre du Commonwealth.

Même après avoir pris toutes ces mesures, nous demeurons très préoccupés par d'autres aspects de notre présence en Afrique du Sud, notamment en ce qui concerne les activités des sociétés canadiennes en Namibie. Une fois encore, nous avons demandé aux fonctionnaires du ministère des Finances et à d'autres d'étudier, dans les meilleurs délais, toutes les répercussions d'éventuelles concessions fiscales et autres mesures analogues dont ces sociétés peuvent bénéficier et qui leur sont offertes en Namibie par un régime qui est fondamentalement illégal selon nos normes et d'après la position que nous avons adoptée aux Nations Unies.

Nous procédons également à l'établissement d'éventuels codes de conduite concernant les nouveaux investissements canadiens en Namibie. On pourrait nous demander, et je suis persuadé qu'on le fera, pourquoi ces mesures ne sont pas adoptées immédiatement. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, nous voulons avoir la garantie que nous ne pénaliserons pas des sociétés canadiennes qui ont travaillé activement dans ce pays dans le cadre d'activités légitimes et parfaitement acceptables. Néanmoins, il est sans aucun doute paradoxal que la situation permette à un régime illégal, d'après les critères mondiaux, de collaborer avec les sociétés canadiennes de la façon que j'ai décrite.

Il y a une seconde raison: nous continuons d'espérer que l'on trouvera le moyen de régler de façon pacifique et satisfaisante la question namibienne, d'instaurer l'égalité et le principe du droit de vote pour tous. Nous espérons y parvenir par le biais de négociations et dans le cadre de l'action que mènent les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité, et à laquelle est associé le Canada, pour dialoguer avec le gouvernement sud-africain et les autres parties intéressées.

Dans le contexte de cette déclaration et dans l'espoir que je forme d'une solution pacifique au problème namibien, j'exprime également le souhait du Canada que les leaders noirs de ce pays et d'ailleurs en Afrique du Sud feroient également preuve d'un haut sens des responsabilités. Nous espérons qu'ils ne ménageront aucun effort pour aboutir à une transition pacifique en évitant ainsi de plonger une autre région de ce continent à l'histoire si tragique dans une guerre sanglante comme il y en a tant eu ces dernières années.

Un dernier point. Nous allons continuer à surveiller l'évolution de la situation en Afrique du Sud. Nous prenons des mesures pour nous assurer que notre embargo sur la vente d'armes à ce pays soit conforme à la déclaration récente du Conseil de sécurité qui a mis un embargo international sur les expéditions d'armes. C'est la première fois de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies qu'un tel embargo est imposé à un pays membre. C'est un pas dans la direction vers laquelle nous allons devoir inévitablement nous orienter. Je le répète, nous allons continuer à surveiller l'évolution de la situation en Afrique du Sud.